



Salaire versé en 2 fois puis-je demander le versement en une fois

Par **glademan**, le **28/05/2010** à **12:09**

Bonjour,
Je suis actuellement salariée par une entreprise qui me paye en 2 fois pour des raisons de flicage.
Le versement de mon salaire en deux fois est précisé dans mon contrat.
Je suis virée une première fois le 30 et ensuite le 11.
Pour autant, ayant un projet immo, je souhaiterais être payée en un fois, quitte à être payée le 11 de chaque mois, puis-je le demander à mon employeur ?
Cordialement
Glademan

Par **milousky**, le **28/05/2010** à **12:16**

Bon jour,
Vous pouvez toujours le demander mais l'employeur est libre de refuser ...
il faut préciser que c'est un choix personnel qui n'est nullement lié à une contrainte imposée par l'établissement prêteur.
Cordialement.
"La censure par le vide" : En ma qualité de citoyen français, je revendique le droit de la dénoncer publiquement - John Bastardi Daumont.

Par **glademan**, le **28/05/2010** à **13:19**

Re-bonjour et tout d'abord merci d'avoir pris le temps de me répondre.
En effet, il ne s'agit nullement d'une condition imposée par les banques, prêteuses, pour autant, c'est vrai qu'il est écrit "acompte" sur mes fiches de paie et cela donne l'impression que je leur demande des avances sur salaire ce qui n'est pas le cas et en+ difficilement lisible par un organisme prêteur.
Pensez-vous que je puisse faire cette demande en courrier recommandé moi-

même ou dois-je la faire par l'intermédiaire d'un avocat ?

Par **milousky**, le **29/05/2010** à **07:43**

Bonjour,
Si la taille de l'entreprise ne permet pas de dialogue direct avec le service qui assure le règlement des salaires, vous pouvez faire un courrier LRAR.
Cordialement
"LA CENSURE PAR LE VIDE" : En ma qualité de citoyen français , je revendique le droit de la dénoncer publiquement - John Bastardi Daumont.

Par **basket**, le **31/05/2010** à **15:30**

du dialogue avant tout, faite 1 demande orale, puis écrite en courrier simple, et enfin en ar, mais pour les banques montrez votre contrat de travail, il s'agit de financiers ils vont comprendre